



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C

Séance du 11 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 04/07/2023

Date d'affichage : 12/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le onze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT –
G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER –
B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : M. D. RANOUX a donné pouvoir à R. KIFFER – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à
P. PARISOT – Q. COUVREUR a donné pouvoir à M.C. FAIVRE

Absents : Mme C. AMAROT HOUSSARD – Y. TESTON – P.E. PHEULPIN – M. BONNET

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/07/52

Mission de maîtrise pour le diagnostic et la réfection d'un ouvrage de soutènement

Suite à un glissement de terrain, Chemin du Ballon, un devis a été demandé afin de trouver une solution technique à cette problématique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ❖ Valide le devis de l'entreprise EVI pour un montant de 21 715 € HT soit 26 058 € TTC.
 - ❖ Donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document et acte relatif à ce dossier.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

